

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD339

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 14**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« L'État reconnaît que l'ensemble du système de haies bocagères est bénéfique pour l'environnement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose que l'Etat reconnaisse que l'ensemble du système de haies bocagères est doté d'un caractère bénéfique pour l'environnement.

Les haies constituent des infrastructures agroécologiques essentielles (au même titre que les mares, bois, bandes fleuries...) qui rendent de nombreux services écosystémiques à notre agriculture. Elles représentent en effet des refuges pour la biodiversité, favorisent l'infiltration de l'eau, etc..

L'intensification et l'industrialisation de notre modèle agricole, ainsi que l'agrandissement des parcelles promues par nos politiques publiques depuis plusieurs décennies sont à l'origine de la disparition du bocage et des haies. 70 % des haies françaises ont été détruites depuis les années 1950.

L'entretien des haies demande cependant du temps et de l'argent. Pour les garder debout, nous avons donc besoin que les agriculteurs soient plus nombreux, et plus aidés. Afin de permettre la préservation du système bocager et de favoriser la gestion durable des haies, le présent amendement sera complété par des mesures de soutien à l'installation et au revenu des agriculteur-rices.